

Adresse de la société populaire de Tournan-l'Union (Seine-et-Marne), qui félicite la Convention pour ses travaux et témoigne de son esprit civique, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Tournan-l'Union (Seine-et-Marne), qui félicite la Convention pour ses travaux et témoigne de son esprit civique, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 573-574;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20880_t1_0573_0000_9

Fichier pdf généré le 23/01/2023

La commune de Bains-sur-Seine (ci-devant Saint-Ouen), district de Franciade, département de Paris, fidèle aux principes de l'égalité et de la Liberté, bases immuables d'une République une et indivisible que vous avez fondée, vient aujourd'hui vous féliciter et vous remercier de l'énergie avec laquelle vous avez déployé la puissance nationale, pour terrasser la faction des Intrigants, qui voulaient attenter à notre liberté, et notre gouvernement républicain.

Périssent à jamais le méchant qui osera seulement former des vœux pour un autre ordre des choses que celui que nous avons adopté, et que vous saurez défendre comme vous avez su le créer.

Nos enfants sont aux frontières pour combattre et anéantir les factieux de toutes les classes sous tel manteau qu'ils se déguisent, nous poursuivrons sans relâche, l'aristocrate et le royaliste dont les tribunaux feront promptement justice, et le modéré sera séquestré de la Société qu'il pourroit gangrener.

La loi révolutionnaire sera notre boussole ; nous ne nous en écarterons jamais que par vos ordres ; c'est-à-dire, quand l'orage sera frappé, car, Citoyens Représentants, nous espérons que vous resterez à votre poste, tant qu'il y aura des impurs qui essayèrent de souiller l'arche sainte de notre Liberté, et jusqu'à ce que nous puissions jouir en paix, de vos glorieux travaux qui nous ont donné les tables sur lesquelles sont gravées les droits de l'homme. Le burin de l'honneur, les a gravés dans nos cœurs, et notre courage pour les défendre et protéger nos augustes Législateurs égalera notre amour pour la Liberté, pour l'Égalité et pour le gouvernement républicain.

Nous autres villageois, nous ne savons pas tourner en longues phrases nos sentiments, nous allons droit au but et je vous dirons (sic) que je sentons à présent que je ne sommes plus des serfs ; je raisonnons en hommes libres ; je pensons en hommes libres et la nature nous paroît plus belle depuis que le sentiment de la crainte et du respect pour le fanatisme ; ses fauteurs, et nos dominateurs sont exilés de nos cœurs. Nous protégerons nos Législateurs ; au premier signal nous leur servirons de bannière contre les atteintes qu'on voudrait leur porter.

Déjà 300 l. de salpêtre sont sortis de nos mains inexpertes et nous commençons à croire à d'autres miracles qu'à ceux qu'ont nous débités, nous voyons qu'un Républicain peut tout, puisque déjà nous savons forger la foudre, destruction du vice, et protectrice de la vertu qui fonde notre République une et indivisible.

Vive la République, Vive la Convention nationale, Vive, vive la Montagne (1).

61

La société populaire et républicaine de Louvres ; la société populaire de Guigne-libre ; la société populaire de Tournan-l'Union ; une députation des hommes du 14 juillet, adressent à

la Convention les mêmes félicitations, et l'invitent à rester à son poste. La société de Guigne-Libre joint une offrande de 394 liv. 6 s. et diffère les effets (1) ; elle demande le rétablissement d'un marché dans cette commune. Les hommes du 14 juillet demandent des secours pour pourvoir à leur habillement, afin qu'ils puissent se rendre dans leurs bataillons.

« La Convention décrète mention honorable, insertion au bulletin, renvoie la pétition de la société de Guigne-Libre au comité de division, et celle des hommes du 14 juillet au comité de la guerre (2).

a

[Louvres, 5 germ. II] (3).

« Citoyens Représentants,

Sur vous repose le salut de l'Empire. Grâce éternelles vous soient rendues. Tous les complots prévus, par vous sont étouffés dès leur naissance. Les traîtres, confondus, se pressent sous le glaive de la justice nationale ; Peut-il nous rester l'ombre d'inquiétude ? Nous ne pensons qu'à nous livrer à la joie sans cesser un instant de veiller.

Restez fermes à votre poste. Investis de la confiance de vos commettants, Mandataires incorruptibles, menez à une heureuse fin l'œuvre de la régénération d'un grand peuple. Il ne vous reste qu'à embellir l'édifice dont la construction est achevée. La lâcheté seule de nos ennemis qui n'osent se mesurer avec de fiers républicains peut retarder nos succès.

Tous animés d'un même esprit, nous courrons, autant qu'il est en nous, au maintien de l'ordre, à l'exécution des lois. Unité, indivisibilité de la République française, telle est notre profession de foi. Liberté, égalité, fraternité, ou la mort, voilà le serment qui nous lie tous.

FR. POIRET (*secrét.*), GROUND (*présid. de la Sté*), DUMOND (*secrét.*), DESTRET (*vice-présid.*), DELANNOY, DEFRANCE, GUPLID (*maire et ministre*).

c

[Tournan-l'Union, 8 germ. II] (4).

« Législateurs,

Nos sentiments de reconnaissance sont inexprimables, pour vos glorieux et immortels travaux, en nous donnant le gouvernement révolutionnaire, en établissant l'égalité des partages, en abolissant l'esclavage et donnant la liberté aux hommes de couleur (présage de la Liberté universelle). Législateurs, vous avez déjoué les complots des conjurés, ils voulaient faire ruisseler le sang et auroient été souiller le sanctuaire des lois, assassiner nos représentants, faire un carnage de tous les patriotes, et principalement de nos frères les Jacobins, mais grâce au génie qui préside à la conservation de notre liberté, votre surveillance active, celle du Comité de Salut public, enfin celle de nos frè-

(1) P.V., XXXIV, 289. Etat des dons.

(2) P.V., XXXIV, 263. J. Sablier, n° 1226; B^{ns}, 10 et 11 germ.

(3) C 299, pl. 1050, p. 16.

(4) C 299, pl. 1050, p. 20.

(1) C 298, pl. 1036, p. 18. Signé : BARTH (*notable*), BOUDIER (*maire*), BÉNARD (*off. mun.*), ROLFOT (*agent nat.*), POTEL (*commandt*), COURPOINT (*off. mun.*), POIRIER.

res, a fait échouer leurs transformations, quoi-
que ourdies dans les ténèbres, tout sera dévoilé,
et Paris ne sera pas le tombeau des patriotes.

Continuez, braves Montagnards, à poursuivre
les scélérats quels qu'ils soient, et la France
purgée de tous les traîtres, ne fera plus qu'un
peuple de frères.

La Société vous invite de rester toujours fer-
mes à votre poste, c'est de vous que dépend la
liberté de tous les peuples, l'univers vous admi-
rera n'ayant pu vous vaincre.

Législateurs, nous fûmes des premiers dans
le département de Seine-et-Marne, à secouer
le joug de l'aristocratie, à abdiquer le culte
superstitieux ; au bruit de l'insurrection dans le
district de Rosay, nous partîmes un détache-
ment, mais si la représentation nationale cour-
roit quelque danger nous partirions en masse
lui faire un rempart de nos corps, tels sont les
sentiments des sans-culottes de Tournan-
l'Union ».

CRITINTE jeune, CHANUT, COTTIN, VERMUY
(présid.), CHEMIN, JULIEN jeune, PONCET,
ERICOURT, DEHESGHUES, VIGNES, VEZARD, GIL-
SON, FADIN, BLANCHARD, LEFEBVRE, VILLE-
NEUVE, HOTRINA, JULIEN.

[Le cⁿ Chemin, à la Conv., Tournan-l'Union,
s.d.] (1),

« Législateurs,

Je suis moi, père d'un enfant de la patrie,
que les ours du Nord m'ont dévoré. N'ayant que
lui, Législateur, je suis canonnier par principe ;
j'ai manœuvré 5 ans sous le règne du tyran.
Braves Montagnards, je ne réclame d'autres
indemnités ; qu'il soit accordé à la commune
de Tournan-l'Union deux pièces de quatre. En
montrant la manœuvre, je serais content de
venger nos enfants en faisant des élèves pour
exterminer le dernier des tyrans ».

CHEMIN.

62

Une députation de la société des amis de la
liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant
Jacobins-Saint-Honoré, fait hommage à la Con-
vention de trois épis de bled offerts à cette
société par un patriote de Nîmes : la nature,
dit-elle, sourit à vos glorieux travaux ; les
bleds fleurissent et nous présentent dans peu
l'espoir d'une récolte abondante ; des vertus,
du fer et du pain, voilà la raison des répu-
blicains français.

Insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation. Citoyens re-
présentants,

Pendant que vous vous occupez sans relâche
du salut de la Patrie, des Républicains for-
geaient la foudre pour la transmettre à d'autres

(1) C 299, pl. 1050, p. 20 ».

(2) P.V., XXXIV, 264. *Ann. patr.*, n° 452 ; *C. Eg.*,
n° 589 ; Bⁱⁿ, 9 germ. ; *F.S.P.*, n° 270 ; *Audit. Nat.*,
n° 553 ; *J. Mont.*, n° 137 ; *J. Univ.*, n° 1588 ; *M.U.*,
XXXVIII, 157 ; *J. Sablier*, n° 1226 ; *J. Perlet*, n°
554 ; *Rép.*, n° 100, p. 400.

républicains qui doivent la lancer et terrasser
les ennemis de votre liberté.

La philosophie a changé l'azile de l'imposture
et du mensonge en temple de la Raison où tous
les Républicains apprennent leurs droits et leurs
devoirs, la nature aussy. Cette belle nature sou-
rit à vos glorieux travaux, depuis la mort du
tyran. L'hiver a presque disparu et a fait place
à un printemps continuel. Les bleds fleuris-
sent et présentent dans peu l'espoir d'une récolte
abondante. Nos frères de Nîmes ont fait passer
à la Société des Amis de la Liberté et de l'Ega-
lité trois épis de bled qui prouvent la précocité
de cette belle nature. Nous sommes chargés,
Citoyens Représentants de venir en faire l'of-
frande comme un augure favorable à la pros-
périté de la République. Des vertus, du fer et
du pain. Voilà la raison des républicains fran-
çais. Il ne leur en faut pas davantage pour ex-
terminer à jamais les ennemis de notre gouver-
nement. Vive la République, vive la Conven-
tion nationale, Vive la Montagne et tous les
Montagnards (1).

[Extrait du P.-V. de la Sté des Jacobins. Séan-
ce du 8 germ. II] (2).

Un patriote de Nîmes, département du Gard,
fait hommage à la Société de trois épis de bled,
preuve de la précocité de la Nature qui promet
dans cette contrée la récolte au printemps.

La Société a arrêté que ces épis seroient of-
ferts demain à la Convention Nationale par une
députation.

Les c^{ns} Dufourny, Boin, Gros-Luzenne et La-
thuille sont nommés commissaires.

LEGENDRE (présid.), LECLERC, LAIGNELOT (secrét.),
G.L. Ath. VEAU (secrét.).

Toutes les députations sont admises aux hon-
neurs de la séance.

63

Un membre [PEPIN] propose des observa-
tions à l'appui de la pétition de la commune
et du district d'Argenton, département de
l'Indre, tendante à ce que la rivière de Creuse
soit rendue à la navigation. L'Convention
nationale renvoie ces observations au comité
des ponts et chaussées pour en faire son rap-
port (3).

64

Un autre membre [CHAMBORRE] fait un
rapport au nom du comité d'agriculture et de
commerce.

Le décret suivant est adopté.

(1) C 299, pl. 1050, p. 27. Signé : GROS-LUZERNE,
LATHUILLE, BOUIN (ou BONIN).

(2) C 299, pl. 1035, p. 19.

(3) P.V., XXXIV, 264. Minute de la main de
Pépin. (C 296, pl. 1005, p. 26). Décret n° 8608.
Reproduit dans *Ann. patr.*, n° 453 ; *J. Mont.*, n°
137 ; *C. Univ.*, 11 germ. ; *M.U.*, XXXVIII, 157 ;
F.S.P., n° 270 ; *Débats*, n° 556, p. 145 ; *Mon.*, XX,
82 ; *Batave*, n° 408. *J. Sablier*, n° 1226.